

BACS+ salue la décision du ministre Blanchet de maintenir le montant de la consigne à 0,05 \$

Montréal, le 20 décembre 2012 – Les partenaires de la collecte sélective, membres du regroupement **bacs+**, saluent la décision du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, M. Yves-François Blanchet, de maintenir le montant de la consigne publique à 0,05 \$.

Cette annonce est bien accueillie par l'ensemble des membres de **bacs+**, à savoir les détaillants, manufacturiers, entreprises de services, collecteurs, centres de tri, conditionneurs, associations et équipementiers, dans le contexte où le gouvernement se doit d'évaluer, en 2013, la performance de la consigne publique et de la collecte sélective, les deux systèmes qui agissent en parallèle.

« Le ministre Blanchet a pris une décision éclairée en maintenant le montant de la consigne à 0,05 \$. Cela permettra de faire une analyse juste de la performance des deux systèmes de récupération en fonction de la réalité actuelle, alors que la modification du montant de la consigne publique aurait entaché le processus d'analyse en cours. J'ai confiance que cette évaluation en vertu du Plan d'action 2011-2015 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles se fera avec rigueur et objectivité », a déclaré M. Denis Brisebois, Vice-président, Opérations de détail, bannière Metro, Est du Québec et membre de **bacs+**.

La collecte sélective qui dessert plus de 99 % des foyers québécois représente la solution de l'avenir pour la gestion de toutes les matières recyclables. L'évolution de ses résultats au cours de la dernière décennie, où le taux de récupération est passé de 20,5 % en 2000 à 64,8 % en 2010, confirme que les Québécois ont intégré le bac de récupération dans leurs habitudes de vie et qu'ils ont à cœur la protection de l'environnement.

« Il faut récupérer plus et mieux. La clé pour l'avenir est de faciliter l'accès pour les citoyens à des bacs et îlots de récupération dans les aires publiques afin qu'ils puissent adopter les mêmes comportements responsables qu'ils ont à la maison », a tenu à mentionner M. Daniel Cotte, Président de la Table pour la récupération hors foyer et membre de **bacs+**. « Le déploiement d'un tel réseau de collecte hors foyer contribue positivement aux taux de récupération et diminue de manière importante la quantité de matières recyclables qui autrement partirait à l'enfouissement », a-t-il rajouté.

À propos du regroupement **bacs+**

Rétro acronyme signifiant « bénéfiques de l'augmentation de la collecte sélective », les membres et les partenaires de **bacs+** lancent un message positif selon lequel la collecte sélective est le meilleur système de récupération pour l'ensemble des matières recyclables en verre, métal, plastique, papier et carton, parce qu'il est plus simple, plus accessible, plus performant, plus rentable et plus écologique.



Source :

Carole Grenier
Directrice, Affaires publiques
Regroupement bacs+

Renseignements :

Élisabeth d'Auteuil
Chargée des communications
Éco Entreprises Québec
Téléphone : 514 987 1491, poste 238
Courriel : edauteuil@ecoentreprises.qc.ca